UNION NATIONALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE

FO

SANTÉ PRIVÉE

COMMUNIQUÉ

ABANDON DU «PASS LICENCIEMENT»

Ce matin, après des débats houleux, l'Assemblée Nationale vient de voter la loi « relative à l'adaptation des gestions de la crise sanitaire » dans le cadre d'une discussion au pas de charge en plein été imposée par le gouvernement.

Sous couvert d'obligation vaccinale et de pass sanitaire, cette loi s'attaque un peu plus au Code du Travail en créant un nouveau droit de licenciement aux mains de patrons du privé, sans même les possibilités élémentaires de défense pour les salariés qui ne seraient pas vaccinés contre le COVID-19, alors que le Conseil d'État estime que ces dispositions contreviennent tout à la fois aux règles du Code du Travail et du statut de la Fonction Publique, et aussi à une convention de l'Organisation Internationale du Travail.

Pour l'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE, il n'est pas acceptable que les soignants, et les salariés en général, soient montrés du doigt comme des responsables de l'épidémie, qu'ils soient menacés de licenciement. Ce sont eux qui sont allés travailler sans protection, sans matériel, pendant des mois, ce sont eux qui, bien que contaminés par le virus ou cas contact, se sont vus signifier l'obligation de venir travailler.

Et c'est le gouvernement qui depuis un an a fermé plus de 1800 lits d'hôpitaux, c'est lui qui les étrangle financièrement, ce qui conduit à la fermeture pendant l'été de centaines de lits sur tout le territoire à un niveau jamais atteint !

Depuis que des vaccins homologués par les autorités scientifiques compétentes sont disponibles, l'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE n'a cessé de réclamer la possibilité de se faire vacciner pour tous les salariés de notre secteur qui le souhaitent. Nous avons toujours privilégié l'information afin d'expliquer et rassurer pour créer les conditions et un environnement facilitant l'accès au vaccin pour tous.

Attachée à la préservation des droits individuels et collectifs, l'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE exige le retrait de ce projet de loi qui s'attaque une nouvelle fois au Code du Travail et tente de restreindre la liberté syndicale, dont la liberté de réunion, déjà entravée au gré des confinements et mesures de jauges sanitaire.

L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE appelle tous ses syndicats à exiger les moyens, les lits, les personnels nécessaires au bon fonctionnement des établissements de notre secteur. Elle les invite à tenir dès que possible des assemblées générales et des réunions pour organiser la mobilisation et le rapport de force, dans l'unité la plus large.

Cette pandémie, comme les mesures de coercition ne feront pas taire nos légitimes revendications !

à Paris, le 23 juillet 2021

Contact
Franck HOULGATTE, Secrétaire Général – 06.12.25.94.25